

Peuple et Culture est un mouvement démocratique d'actions culturelles et éducatives. Fondé en France, en 1945, par des militants issus de la Résistance, il s'est développé en un réseau d'associations régionales.

P.E.C W/B est une association autonome, reconnue, depuis 1978, comme association d'éducation permanente par le Ministère de la Culture de la Communauté française.

Depuis ses débuts, Peuple et Culture est un milieu favorable à la rencontre et à la formation de militants politiques et syndicaux, d'enseignants, d'animateurs, de personnes engagées dans la lutte contre les inégalités sociales et culturelles.

Peuple et Culture a ainsi été amené à jouer un rôle non négligeable dans les recherches novatrices en matière de formation des adultes.

P.E.C a choisi d'agir prioritairement sur le terrain de l'action culturelle et de la formation pour lutter contre les inégalités, les aliénations, les conditionnements et toutes les formes d'exclusions qui font obstacles à la démocratie dans les institutions, à l'autonomie, à la responsabilité et à la citoyenneté des personnes.

**Vous êtes intéressés par nos activités,
vous voulez en savoir plus ?**

www.peuple-et-culture-wb.be

Entraînement Mental 2^e degré

Renseignements pratiques:

Peuple et Culture Wallonie Bruxelles asbl
Rue du Beau Mur 45 - 4030 Grivegnée
Émilie de Liamchine :
Tél. 0491 08 69 42 ou 04 368 82 32
emilie.deliamchine@peuple-et-culture-wb.be

Formation

4, 5, 10, 11 et 12
décembre 2014



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Province
de Liège
Culture

Entraînement Mental 2^e degré

Moment privilégié de ré-appropriation de l'Entraînement mental, la formation au second degré favorise la confrontation critique des expériences menées en référence à l'Entraînement mental ou à toute autre démarche méthodologique approchée par les participants depuis leur initiation à l'Entraînement mental.

Lors d'un premier degré, les formateurs invitent les participants à les suivre dans le dédale d'un Entraînement mental qu'ils ne connaissaient pas encore.

Pendant le « second degré », ce sont les formateurs qui suivent les participants dans leurs incertitudes et questionnements principalement méthodologiques, s'adaptant à leurs rythmes, sans cependant se départir de leurs sensibilités propres.

Objectifs :

- Repérer et élucider les difficultés rencontrées avec l'Entraînement mental, conçu comme entraînement à un mode de pensée ternaire qui articule « raisonnement logique », « pensée dialectique » et « délibération éthique ».
- Appliquer ce triangle méthodologique aux questions des participants
- Questionner l'Entraînement mental dont la force opératoire passe par l'abandon de son exploitation utilitariste, à contre-courant des termes efficacité et rentabilité tels que définis par certaines pensées dominantes.

Méthodologie

La formation partira des questions que se posent les participants et reviendra également avec insistance sur le triangle méthodologique Logique/dialectique/éthique :

- sur l'articulation logique et les « outils » nécessaires pour travailler dans chacune des 4 phases.
- sur la pensée dialectique pour repérer et traiter au mieux les zones de tensions et de contradictions présentes dans des situations problématiques.
- sur la délibération éthique et le défi de la responsabilité.

Informations pratiques :

La formation aura lieu les 4, 5, 10, 11 et 12 décembre 2014 de 09h à 17h à l'Espace Cacérés, rue du Beau Mur 45 à 4030 Grivegnée.

Les frais de participations s'élèvent 150,00€ euros et comprennent le support pédagogique, les collations, le café et le repas sandwich de midi.

Formateurs :

Jean-Pierre Nossent et Émilie de Liamchine, formateurs en Entraînement mental à Peuple & Culture Wallonie Bruxelles.

Bulletin d'inscription

À renvoyer par mail:
emilie.deliachine@peuple-et-culture-wb.be

Par courrier:
Peuple et Culture WB, rue du Beau Mur 45 à 4030 Grivegnée

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

Association/EMPLOYEUR éventuels:

Fonction:

Je m'inscris à la formation «Entraînement Mental 2^e degré» qui se déroulera les 4, 5, 10, 11 et 12 décembre 2014.

La déclaration de créance pour le paiement de ma participation sera adressée à

- Moi-même
- Mon employeur à l'adresse suivante :

Date:

Signature: